

# FICHE DE POSTE

## Coordonnateur Réseau REP et REP+

Division du personnel du 1<sup>er</sup> degré – DPE 1D dep@ac-mayotte.fr

mvt1d@ac-mayotte.fr

Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection du PPCR

Date limite de candidature 29 mai 2024

#### **APPEL A CANDIDATURE**

## Avis de recrutement pour le poste de :

Coordonnateur de réseau en Education Prioritaire REP et REP+

## Description du poste

## 9 postes à pourvoir

Rattachement aux collèges suivants : Bandrélé – Dembéni – Dzoumogné - Kawéni 1 – Koungou – Kwalé – - M'Tsamboro – Ouangani – Passamainty

#### Profil du poste

La refondation de l'éducation prioritaire (circulaire du 4 juin 2014) a pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales et de favoriser la réussite de tous les élèves. L'objectif concret attendu est une réduction à moins de 10% des écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en mathématiques et en français. Le coordonnateur de réseau REP ou REP+ contribue à la réalisation de cet objectif. Il exerce ses missions sous la conduite des pilotes du réseau (IEN, chef d'établissement) dont il est le collaborateur direct.

Le coordonnateur de réseau REP ou REP+ assure l'ensemble des tâches d'animation du réseau :

- Il veille à la continuité pédagogique et éducative entre les cycles et entre les degrés, au service du parcours des élèves.
- Il contribue à l'impulsion, la mise en place, le suivi et l'évaluation des actions des réseaux.
- Il œuvre aux complémentarités entre temps scolaire et activités périscolaires et est en contacts réguliers avec les structures, associations, dispositifs intervenant sur le territoire.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formations définies dans le projet de réseau.

## Mission du poste

L'action du coordonnateur est principalement pédagogique et s'inscrit dans le cadre du projet de réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il peut être amené à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

Les missions générales du coordonnateur de réseau :

- Favoriser les changements de pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes afin de permettre la réussite scolaire de tous les élèves du réseau ;
- Favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le réseau (au sein de chaque degré et en interdegrés), en lien étroit avec les équipes de circonscription et du collège et l'ensemble des partenaires ;
- Contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions du projet de réseau.

Les missions spécifiques (pédagogiques, administratives et partenariales)

En collaboration avec les équipes de pilotage du réseau, de circonscription, de direction du collège et de formateurs REP+ :

- Le coordonnateur REP ou REP+ favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il accompagne et participe à la formation de l'ensemble des personnels du réseau et peut concevoir et animer des formations.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves du réseau dans le cadre de dispositifs spécifiques et ponctuels.
- Il participe activement aux instances du réseau : comité de pilotage, conseil école/collège et aux différentes instances des écoles, du collège et inter-degrés.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions et accompagne la mise en œuvre des décisions.
- Il assure le suivi et l'évaluation du projet de réseau, notamment en tenant à jour le tableau de bord du réseau.
- Il rédige, avec les pilotes, un bilan annuel du projet de réseau et les avenants éventuels.
- Il collecte, produit, diffuse et archive les ressources du réseau ; Il participe à l'élaboration de ressources départementales et académiques de l'éducation prioritaire.
- Il représente l'Institution dans les instances partenariales et aide à la mise en place de projets partenariaux.

## Connaissances et compétences attendues

Connaissance du fonctionnement des 1D et 2D.

- Connaissances des nouveaux dispositifs et des orientations relatives à la mise en œuvre de l'éducation prioritaire.
- Connaissance des politiques d'Éducation prioritaire et de la politique de la ville.
- Connaissance du Référentiel de l'Education prioritaire.
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute.
- Capacité à travailler en équipe et en réseau.
- Capacité à faire preuve d'initiative à être force de proposition, à impulser et accompagner une dynamique de projet.
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunions) et écrite.
- Rendre compte de ses activités à son autorité fonctionnelle et hiérarchique.
- Produire des écrits (courriers, compte-rendu, projets...) et à les diffuser par différentes voies.
- Savoir utiliser les logiciels de bureautique usuels (Word, Excel, Powerpoint).
- S'organiser pour assurer une polyvalence des tâches.
- Recueillir et gérer des données afin de constituer le tableau de bord du réseau.

## Contraintes et modalités de recrutement

Rattachement hiérarchique auprès de l'IA-DAASEN. Le Coordonnateur de réseau en Education Prioritaire REP et REP+ fournira à chaque fin d'année scolaire un bilan qui servira de support à son évaluation.

Rattachement pédagogique et administratif auprès de l'IEN A-DASEN en charge de l'éducation prioritaire et des IEN de circonscription.

**Décharge totale d'enseignement** afin d'assurer ses missions dont les contraintes horaires diffèrent de celles des enseignants exerçant devant élèves.

Lieu d'exercice au collège tête de réseau (en école éventuellement).

Une bonne connaissance des spécificités de Mayotte est souhaitée. Le conseiller pédagogique sera conduit à effectuer des déplacements dans le département.

## Procédure de soumission et date de clôture des candidatures

Si vous souhaitez faire acte de candidature, veuillez adresser par email un CV, une lettre de motivation en précisant en objet « Candidature Coordonnateur de réseau REP et REP+ »

Nom et Prénom » aux adresses suivantes :

dep@ac-mayotte.fr / <u>secretariat.ia-daasen@ac-mayotte.fr</u> / <u>secretariat.ia-daasen1d@ac-mayotte.fr</u> / <u>gilles.coignus@ac-mayotte.fr</u>

La date de clôture des candidatures est le 29 mai 2024